

CV EN LIGNE

▷ **Y' a-t-il un dossier de motivation ?**

Non, il s'agit maintenant d'un CV en ligne à compléter sur votre espace personnel

▷ **A quelle date dois-je vous finaliser le CV en ligne ?**

Le CV doit être finalisé sur votre espace personnel pour le 26 mars 2018 (12h)

▷ **S'agit-il du CV projectif (dans 10 ans) ou du CV actuel**

Il s'agit du CV actuel, le CV projectif est demandé pour l'admission (les oraux)

▷ **Dois-je télécharger mes résultats de baccalauréat ou la copie de mon Baccalauréat ?**

Vous devez télécharger la copie de votre Baccalauréat ou le relevé de notes

▷ **Quelles sont les pièces à télécharger dans le Cv en ligne ?**

De Façon facultative, si vous les avez en votre possession les relevés **officiels** ⁽¹⁾⁽²⁾ :

AST1 : S3 & S4

AST2 : S5 & S6

(1) (Les copies d'écran ne sont pas acceptées) de notes semestriels ou annuels sur papier à en-tête et portant le tampon de l'établissement

(2) Les pièces doivent être sous format PDF

Aucun autre document ne devra être joint

▷ **Vous demandez des relevés officiels mais mon établissement ne les fournit plus sous format papier. Ils sont tous disponibles en ligne, puis-je vous faire une copie d'écran ?**

Vous devez imprimer votre copie d'écran et demander à votre établissement qu'il y ajoute le tampon de ce dernier.

▷ **Je n'ai pas de relevés classiques avec une moyenne sur 20, que dois-je faire?**

Dans la partie « justificatif – Relevés de notes » vous devez cocher la case : ma moyenne n'est pas sur 20 et télécharger vos relevés

▷ **Lorsque je saisis ma moyenne avec décimale, la moyenne s'arrondit au nombre inférieur, que faire ?**

Vous devez saisir votre moyenne avec un point et non une virgule.

▷ **J'ai déjà obtenu mon diplôme, faut-il que je télécharge le relevé de notes obtenu à l'examen ?**

Non, vous devez télécharger les relevés de notes des années scolaires.

▷ **J'ai passé mon BTS en candidat libre, je n'ai donc pas de relevés de notes, que dois-je télécharger ?**

Vous devez télécharger les résultats obtenus pour votre BTS

- ▷ **J'ai redoublé ma 1ère ou 2ème année de licence, quel relevé dois-je mettre ?**
Vous devez télécharger les relevés de l'année qui ont été validés.

- ▷ **J'ai fait 1 ou 2 années de classes prépa et suis maintenant en Licence. Quels relevés dois-je télécharger sur mon espace personnel ?**
Vous devez télécharger les relevés validés de votre 1ère et/ou 2ème année de prépa et le ou les semestres de licence en votre possession.

- ▷ **J'ai des relevés trimestriels, où dois-je les télécharger ?**
Vous devez sélectionner « relevés annuels » et télécharger les 3 relevés dans le même document puis calculer votre moyenne trimestrielle en moyenne annuelle.

- ▷ **Je suis actuellement en Licence, je ne pense pas avoir mon relevé de notes du semestre 3 pour le 26 mars, serais-je pénalisé ?**
Non, vous ne serez pas pénalisé.
AST1 (Bac+2) : semestres 3&4 sont facultatifs
AST2 (Bac+3) : 5&6 sont facultatifs

- ▷ **Dans la partie expérience professionnelle/internationale comment faut-il rédiger les informations ?**
Les informations doivent être succinctes et non développées : préciser la période, ville/pays, nom de l'entreprise et principales missions exercées. (Ex : juin 2017 à oct 2017 – Entreprise ... Paris – France)
Attention, le nombre de mois doit correspondre à une expérience à « temps plein » (avoir travaillé 3h/ 5 jours semaine pendant 3 mois ne correspond pas à 3 mois d'expérience – pour rappel 165h = 1 mois de travail)

- ▷ **Dans la partie expérience associatives/humanitaires/bénévolat comment faut-il rédiger les informations ?**
Les informations doivent être succinctes et non développées : préciser la période, ville/pays, nom de l'entreprise et principales missions exercées. (Ex : juin 2017 à oct 2017 – Entreprise ... Paris – France)
Attention, le nombre d'année doit correspondre à une expérience à « temps plein »

- ▷ **J'ai validé mon CV par erreur alors que j'ai encore des éléments à télécharger ou des rubriques à compléter ?**
Merci de bien vouloir envoyer un mail à service.concours@skema.edu afin que nous puissions débloquent votre dossier si celui-ci n'a pas encore été validé par notre service ou nous communiquer les modifications souhaitées.